

Conditions et Modalités d'Inscription

Formation : Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR)

1. Conditions d'accès (*Prérequis réglementaires*)

Pour être admis à la formation au TP ECSR au sein de notre établissement, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- **Âge** : Être âgé d'au moins 19 ans à la fin de la formation.
- **Permis de conduire** : Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B (*en intégralité, b78 refusé*) en cours de validité (*hors période de délai probatoire le cas échéant pour l'exercice du métier, bien que l'entrée en formation puisse être anticipée*).
- **Aptitude médicale** : Produire un certificat médical (*de moins de 2 ans au moment du dépôt de la demande d'autorisation d'enseigner*) d'aptitude à l'enseignement de la conduite, délivré par un médecin agréé par la préfecture (*visite médicale "permis de conduire"*) indépendant.
- **Moralité** : Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation mentionnée à l'article L.212-2 du Code de la route (*bulletin n°2 du casier judiciaire compatible avec l'autorisation d'enseigner*).
- **Compétences linguistiques** : Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit.
- **Compétences numériques** : Savoir utiliser les outils bureautiques et effectuer des recherches sur internet.
- **Equipement** : Être équipé d'un ordinateur ou équivalent pour une utilisation de logiciel de traitement de texte (*être équipé d'un ordinateur portable de préférence*).
- **Semaine d'immersion** : Il est indispensable que la personne souhaitant se former ait réalisé une semaine en immersion dans une auto-école afin de valider son projet professionnel. Fournir les justificatifs (*bilan de stage ou une attestation de l'auto-école d'accueil*).
- **Délai d'attente** : Une période de 2 mois est nécessaire afin de valider tous les points administratifs avant de valider une inscription définitive à la formation (*délai indicatif qui dépend notamment des dates de sessions et de la réception des accords de financement*).
- **Dates de formation** : Veuillez nous contacter pour connaître les dates des prochaines sessions.

2. Dossier d'inscription

Le candidat doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- Copie recto/verso de la **pièce d'identité** en **cours de validité**.
- Copie recto/verso du **permis de conduire**.
- Copie de l'avis médical (*Formulaire Cerfa en vigueur*).
- Une attestation sur l'honneur de moralité manuscrite et signée (Je soussigné(e) [Nom/Prénom], candidat(e) à la formation au TP ECSR, certifie sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire pour l'un des faits mentionnés à l'article L.212-2 du Code de la route. Je reconnais avoir été informé(e) que l'obtention du titre professionnel ne garantit pas la délivrance de l'autorisation préfectorale d'enseigner si les conditions de moralité ne sont pas remplies.)
- Un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation pour suivre cette formation.

3. Processus de sélection et d'admission

L'inscription définitive est prononcée après :

- Étude du dossier : Vérification de la validité des pièces et du respect des prérequis.
- Tests d'évaluation : Évaluation des compétences de base (*expression écrite, logique*) et vérification du niveau de conduite.
- Entretien de positionnement : Un entretien individuel visant à évaluer la motivation du candidat et la cohérence de son projet professionnel.
- Signature du contrat/convention : Signature du contrat de formation professionnelle ou de la convention de formation (*avec accord de financement le cas échéant : France Travail, CPF, OPCO*).

4. Cas particuliers

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Pour une étude des aménagements possibles pour les candidats en situation de handicap veuillez contacter notre référent handicap : Mr GENTES Pierrick 0477706772

VAE : Justifier d'une expérience professionnelle en lien direct avec le référentiel du TP ECSR (*minimum 1 an*).

CCS (2 roues) : Être déjà titulaire du TP ECSR (ou BEPECASER) et du permis de conduire de la catégorie correspondante (A ou CE/D) en cours de validité.